

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A19 – 2026

Portant délégation de fonction à Madame Céline LAFONT

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de fonction est donnée à Madame Céline LAFONT, cinquième Vice-Présidente de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Madame Lauriane BOULP en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci,
- relevant de la qualité et de la protection de la ressource,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale de la Région de Saint-Béat Luchonnais lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : Ressources humaines et des relations sociales, Finances, Achats et énergie, Relations usagers, Eau potable, Assainissement collectif, Eau brute, Milieux aquatiques, Assainissement non collectif, Eaux pluviales et de ruissellement, Prospective, Démarche qualité, Numérique, Stratégie patrimoniale, Communication et relations institutionnelles, Coopération décentralisée ;

Article 2 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline LAFONT, délégation est donnée à Monsieur Didier ROUX, sixième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

